

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 novembre 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 25 novembre 2020, à 20 h. Sont présents :

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Absente	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-11-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élections :
 - 3.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 3.2 Explication de la procédure d'élection;
 - 3.3 Dépôt des mises en candidature pour le poste de préfet suppléant et pour les sièges 1, 2 et 3 du comité administratif :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 novembre 2020

- Élection et nomination du préfet suppléant;
 - Élection et nomination des membres du comité administratif;
 - Résolution autorisant les signataires des effets bancaires (s'il y a lieu);
- 3.4 Nomination des représentants de la MRC sur les comités constitués en vertu de certaines lois ou par décision du conseil;
4. Gestion administrative et financière :
- 4.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2020;
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 17 novembre 2020;
 - 4.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 novembre 2020;
 - 4.4 Prévisions budgétaires 2021:
 - Adoption du budget;
 - Contribution au CEB
 - Adoption des quotes-parts;
 - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
 - Fixation des taux horaires du Service de génie municipal pour 2021
 - État des surplus accumulés et réservés;
 - 4.5 Adoption du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires pour l'année 2021;
 - 4.6 Révision du PGMR 2021-2025/ Offre de services;
 - 4.7 Entente culturelle 2021-2023;
 - 4.8 Programme d'appui aux collectivités (PAC)/ Immigration- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action territorial;
 - 4.9 Acquisition d'équipements d'affichage pour le service d'immatriculation;
 - 4.10 Déneigement barrage Sartigan;
5. Dossiers régionaux :
- 5.1 Politique de développement du territoire :
 - Dek hockey La Guadeloupe;
 - Dek hockey Saint-Honoré-de-Shenley;
 - Sentier pédestre Saint-Martin;
 - 5.2 Programme d'aide d'urgence aux entreprises;
 - 5.3 Demande d'adhésion à la démarche MADA (Saint-Martin et Saint-Gédéon-de-Beauce);
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 6.1 Demande de certificat d'autorisation- travaux d'aménagement-décharge du lac Fortin, municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 6.2 Demande d'avis préalable cours d'eau Veilleux/Breton, municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 6.3 Demande de certificat d'autorisation- travaux d'aménagement- cours d'eau Johnny-Caron, municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 6.4 Demande d'avis préalable cours d'eau Johnny-Caron, municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 6.5 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'exclusion pour une superficie de

5.4 hectares sur les lots 5 058 417, 3 123 697 et 4 790 121 du cadastre Québec déposée par la municipalité de Saint-Philibert;

7. Gestion du personnel :
 - 7.1 Démission de madame Noémie Caron – secrétaire auxiliaire;
 - 7.2 Nomination à titre d'employée régulière de Mme Pascale Dupont;
 - 7.3 Nomination à titre d'employée régulière de Mme Nadia Tremblay;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités (s'il y a lieu);
10. Dépôt de documents :
 - 10.1 États financiers mensuels;
11. Divers :
 - 11.1 Motion de remerciements/ Lieutenant Gilles Nolet;
 - 11.2 Moisson Beauce;
 - 11.3 Vœux des Fêtes;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

**ÉLECTIONS POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT ET POUR
LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS
AUX COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE CERTAINES LOIS OU
PAR DÉCISION DU CONSEIL DES MAIRES**

2020-11-154

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

EXPLICATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 17 janvier 2018 est expliquée aux maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, proposée et

appuyée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, et par monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Claude Morin est déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

Monsieur Morin occupant déjà le siège réservé au préfet suppléant, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1.

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, proposée et appuyée par monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines et par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité Saint-Gédéon-de-Beauce.

Monsieur Dany Quirion est déclaré dûment élu au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, proposée et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de ville de Saint-Georges, et par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Monsieur Martin St-Laurent est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, proposée et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de ville Saint-Georges, et par monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Alain Quirion est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2020-11-155

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections au poste de préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité, que :

M. Claude Morin soit nommé au poste de préfet suppléant;
M. Dany Quirion soit nommé au siège 1 du comité administratif;
M. Martin St-Laurent soit nommé au siège 2 du comité administratif;
M. Alain Quirion soit nommé au siège 3 du comité administratif.

2020-11-156

**NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SUR LES
COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE CERTAINES LOIS OU PAR
DÉCISION DU CONSEIL**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

COMITÉS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA LOI (RÉMUNÉRÉS)

Membre du comité de sécurité publique

Siège 1 : M. André Longchamps (échéance novembre 2021)
Siège 2 : M. Alain Quirion (échéance novembre 2022)
Siège 3 : M. Normand Roy (échéance novembre 2021)
Siège 4 : M. Clément Létourneau (échéance novembre 2022)
Siège 5 : Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 : Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

Membres du bureau des délégués

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office
Poste numéro 2 : Martin St-Laurent
Poste numéro 3 : Claude Morin

Comité consultatif agricole

Siège 1 : Le préfet et/ou le préfet suppléant
Siège 2 : 1 membre du comité administratif : Alain Quirion
Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

Commission d'aménagement

Les membres du comité administratif

COMITÉS INTERNES (RÉMUNÉRÉS)

Comité de la ruralité :

Les membres du comité administratif

Comité de sécurité incendie :

Préfet et/ou préfet suppléant

Alain Quirion

Direction générale de la MRC

Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la Municipalité de Saint-Martin

**Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
(TREMCA)**

Préfet

Claude Morin

Comité de la piste cyclable :

Les membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Préfet et/ou préfet suppléant

Yvon Paquet

Direction générale de la MRC

Directeur général de la Régie intermunicipale

2 représentants de la Régie intermunicipale

Directeur général de la Ville de Saint-Georges

Gestion intégrée des boues de fosses septiques :

Les membres du comité administratif

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

COMITÉS EXTERNES (NON RÉMUNÉRÉS)

Conseil économique de Beauce :

Martin St-Laurent

Normand Roy

(Maire de Saint-Georges et/ou représentant d'office)

Comité culturel :

Normand Roy

Direction générale de la MRC

Agente de développement culturel

4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune :

Martin St-Laurent

Cobaric II :

Martin St-Laurent

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 novembre 2020

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :

Au CA et à l'AGA : Luc Paquet

Substitut : aucun

Fondation de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Eric Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :

Préfet et/ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (CA) :

Préfet

Substitut : Direction générale de la MRC

Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :

Préfet et/ou préfet suppléant

Directeur général adjoint de la MRC

Comité investissement commun (FLS) :

Manon Veilleux

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Comité directeur entente sectorielle bioalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA) :

Préfet et/ou Direction générale de la MRC

Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :

Direction générale de la MRC

Table alcool au volant :

Lyne Bourque

Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :

Préfet

Destination Beauce :

Martin St-Laurent

Substitut : Claude Morin

Table de concertation des aînés :

Directeur général adjoint

Table de concertation jeunesse :

Directeur général adjoint

Comité MADA :

Clément Létourneau

2020-11-157

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 21 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Claude

Morin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 octobre 2020 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 17 NOVEMBRE 2020**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 17 novembre 2020 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE 2020**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 novembre 2020 à titre d'information.

2020-11-158

**ADOPTION DU BUDGET 2021 – PARTIE 1 – MUNICIPALITÉS
RURALES**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 1 du budget 2021 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 1 totalise 1 979 686 \$ et comprend une quote-part totale de 479 494 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2020-11-159

**ADOPTION DU BUDGET 2021 – PARTIE 2 – BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 2 du budget 2021 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 2 totalise 509 300 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2020-11-160

**ADOPTION DU BUDGET 2021 – PARTIE 3 – MUNICIPALITÉS
RURALES ET VILLE DE SAINT-GEORGES**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 3 du budget 2021 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 3 totalise 3 329 236 \$ et comprend une quote-part totale de 1 205 988\$ provenant des municipalités.

Il prévoit aussi une reconduction des sommes dédiées au volet du développement économique (CEB), soient 228 943\$ financés via la quote-part et 228 943\$ financés via le FRR. Le conseil des maires se réserve le droit de revoir l'allocation de ces sommes sous réserve des modalités du volet financement Accès entreprise Québec, lesquelles ne sont pas connues en date de l'adoption de la présente résolution.

2020-11-161

ADOPTION DU BUDGET 2021 – PARTIE 4 – INSPECTION RÉGIONALE

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 4 du budget 2021 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 4 totalise 104 840 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale ainsi que le solde reporté d'une subvention du MAMH au montant de 16 667 \$. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie 3 à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2020-11-162

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2021

Il est proposé monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2021 aux municipalités concernées, et ce, selon le tableau présenté par le directeur général et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2020-11-163

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2020-11-164

FIXATION DES TAUX HORAIRES DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL POUR 2021

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux horaires proposés pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2021;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires indexés de 2 % pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2021.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVÉS

Le directeur général avise les élus que le présent exercice financier devrait dégager des surplus de plus ou moins 342 996\$ et que les surplus libres disponibles devraient se chiffrer à environ 543 811 \$ pour la partie 1 du budget et à environ 496 298 \$ pour la partie 3.

Ces données seront confirmées lorsque les états financiers de 2020 auront été vérifiés.

2020-11-165

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2021:

2021	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	12	20
Février	9	17
Mars	9	17
Avril	13	21
Mai	11	19
Juin	8	16
Juillet	13	-
Août	10	18
Septembre	7	15
Octobre	12	20
Novembre	16	24
Décembre	14	-

2020-11-166

RÉVISION DU PGMR 2021-2025 / OFFRE DE SERVICES

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 19 octobre 2016;

Attendu que les MRC doivent entreprendre la révision de leur PGMR tous les cinq (5) ans, et ce, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Attendu que six (6) MRC ont signifié leur intérêt à procéder ensemble à une révision de leur PGMR en créant un modèle commun tout en maintenant des actions spécifiques à chaque territoire;

Attendu l'offre de services présentée par la firme Chamard stratégies environnementales pour la réalisation d'une révision de notre PGMR;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de la firme Chamard stratégies environnementales pour un coût de 22 875 \$ plus les taxes applicables.

2020-11-167

ENTENTE CULTURELLE 2021-2023

Attendu que la MRC a adopté une politique culturelle en 2014 qui identifie cinq (5) axes d'intervention prioritaires afin de favoriser le développement culturel du territoire;

Attendu qu'elle a depuis 2015 signé trois (3) ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

Attendu qu'elle a aussi soutenu la réalisation de plus de 120 projets grâce à ces ententes dont les retombées ont grandement contribué à la vitalité culturelle des seize (16) municipalités du territoire;

Attendu qu'elle souhaite poursuivre le développement culturel en partenariat avec les organisations et les acteurs du milieu culturel;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

- De déposer une demande dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des Communications pour une quatrième (4^e) entente de développement culturel;
- D'approuver le plan d'action 2021-2023 tel que présenté;
- D'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer les documents relatifs à la convention qui viendra préciser les modalités de l'aide financière.

2020-11-168

**PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) /
IMMIGRATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION
TERRITORIAL**

Attendu que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a lancé le Programme d'appui aux collectivités (PAC) en remplacement du Programme Mobilité-Diversité pour les MRC;

Attendu que, par ce nouveau programme, le MIFI vise à renforcer le leadership des organisations municipales en matière d'établissement durable des personnes immigrantes;

Attendu que ce programme offre un soutien financier aux MRC qui s'engagent dans une démarche d'élaboration de plan d'action et permet un financement de transition pour assurer la continuité des actions débutées afin d'éviter une coupure de services;

Attendu que le Carrefour jeunesse-emploi travaille à la mise en place de structures d'accueil et d'intégration municipales et que La Beauce Emploie poursuit ses actions d'attraction;

Attendu que les MRC de La Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan collaborent déjà sur le dossier de l'attraction, la rétention et à l'établissement durable des personnes immigrantes de leur territoire;

Attendu que les 3 MRC souhaitent mobiliser les différents acteurs du milieu sur leur territoire en lien avec ce dossier;

Attendu que les 3 MRC démontrent une volonté et un engagement afin que l'immigration et le contact interculturel deviennent des facteurs de prospérité et de vitalité de leur territoire;

Attendu que les MRC doivent nommer les ressources responsables du dossier au sein de son équipe;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC, conjointement avec les MRC de Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce, s'engage dans la démarche d'élaboration de plan d'action supralocal et régional pour la Beauce en déposant une demande financière au MIFI avec la mesure transitoire pour assurer la continuité des actions en cours;
- Que la MRC de La Nouvelle-Beauce agisse à titre de fiduciaire du projet au nom des trois MRC de la Beauce, partenaires du projet;
- Que les trois MRC de la Beauce soient responsables de la présente demande financière visant à réaliser un plan d'action et la mise en œuvre de la mesure transitoire sur le territoire des trois MRC de la Beauce;
- Qu'Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents se rapportant à la convention d'aide financière éventuelle avec le MIFI;
- Que Johanne Journeault, agente de développement du territoire, soit responsable de ce dossier pour notre MRC.

2020-11-169

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'AFFICHAGE POUR LE SERVICE D'IMMATRICULATION

Attendu que la clientèle du Service d'immatriculation doit attendre à l'extérieur afin de respecter les normes de la santé publique dans le cadre de la pandémie;

Attendu que l'arrivée de la saison froide en pleine pandémie nous oblige à prendre des mesures afin de pouvoir maintenir le Service ouvert tout en assurant la sécurité des employés et des usagers;

Attendu l'offre de services reçue de Publicité Xtranumerik comprenant un système d'affichage extérieur qui permettrait à la clientèle d'attendre dans leur véhicule;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Publicité Xtranumerik pour l'acquisition du système d'affichage extérieur au montant de 9 772.05 \$ plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même les allocations versées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour les dépenses reliées à la COVID-19.

2020-11-170

DÉNEIGEMENT BARRAGE SARTIGAN

Attendu que la MRC a la responsabilité d'entretenir la voie de circulation située sur le barrage Sartigan;

Attendu que celle-ci sera ouverte pendant la période hivernale 2020-2021;

Attendu l'offre de services reçue de Terre en gros inc. pour le déneigement de cette voie de circulation;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Terre en gros inc. au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

2020-11-171

PROJET PDT – DEK HOCKEY LA GUADELOUPE

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe veut installer une surface de dek hockey de dimensions standards, soit 50' X 100';

Attendu que le coût du projet s'élève à 65 042 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire, s'élève à 50 000 \$;

Attendu que, suite à l'analyse du dossier et des discussions des membres du comité administratif, la demande d'aide financière au volet régional ne répond pas aux critères fixés dans le cadre de la politique.

Cependant, les membres du comité administratif ainsi que le comité d'analyse sont d'avis que ce projet serait recevable au volet local après une révision du montage financier.

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif de la MRC à l'effet de refuser le dépôt du projet ci-haut mentionné au volet régional de la PDT.

Madame Vanessa Roy, représentante de la Municipalité de La Guadeloupe, inscrit sa dissidence sur cette résolution.

2020-11-172

PROJET PDT – DEK HOCKEY SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire faire l'acquisition d'une surface de dek hockey qui serait aménagée à l'intérieur de l'aréna;

Attendu que le coût du projet s'élève à 37 515.44 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 28 515.44 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 28 515.44 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2020-11-173

SENTIER PÉDESTRE SAINT-MARTIN

Attendu que la Municipalité de Saint-Martin souhaite aménager un sentier pédestre en milieu urbain ainsi qu'une portion de sentier hors chaussée en nature;

Attendu que le projet sera réalisé en plusieurs phases ;

Attendu que le coût de la phase 1 du projet s'élève à 54 923 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 32 140 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 32 140 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

Pour les phases subséquentes, un scénario financier devra être déposé pour approbation.

2020-11-174

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;

Attendu qu'une somme de 1 839 227 \$ a été octroyée à la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de ce programme;

Attendu que les demandes traitées à ce jour par le Conseil économique de Beauce ont engagé à ce jour un montant total de 1 528 540 \$ correspondant à 83% de l'enveloppe et que le mois additionnel de pardon accordé, les dossiers en cours d'analyse ainsi que les frais de gestion représentent un montant potentiel de 503 177\$ pour un grand total de 2 031 717;

Attendu qu'une enveloppe supplémentaire de 25 M\$ est disponible pour l'ensemble du Québec sur demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu unanimement, de procéder à la demande de fonds supplémentaires dans le cadre du programme d'aide aux entreprises et d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer le contrat de prêt soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, s'il y a lieu.

2020-11-175

DEMANDES D'ADHÉSION À LA DÉMARCHE MADA – SAINT-MARTIN ET SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

(Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés)

Attendu la volonté du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan d'encourager la participation des aînés au sein de la communauté et de développer une culture d'inclusion sociale des aînés;

Attendu l'importance pour le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Attendu que la proportion du nombre d'aînés au sein de notre MRC est importante;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a accepté la demande de soutien financier et technique de la MRC de

Beauce-Sartigan impliquant la participation de plusieurs municipalités afin d'élaborer la démarche MADA;

Attendu que deux municipalités additionnelles, soit Saint-Martin et Saint-Gédéon-de-Beauce, désirent s'intégrer à la démarche collective MADA de la MRC de Beauce-Sartigan.

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement :

- D'autoriser l'intégration des deux municipalités précédemment citées à la démarche collective MADA de la MRC de Beauce-Sartigan ;
- De désigner monsieur Clément Létourneau, l' élu responsable du dossier « Aînés » pour la MRC de Beauce-Sartigan;
- De désigner monsieur Éric Paquet, directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan, responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de l'addenda inhérent à la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

2020-11-176

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT – DÉCHARGE DU LAC FORTIN –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution 124168-09-2020) concernant des travaux d'aménagement, soit reprofiler le cours d'eau sur une longueur approximative de 25 mètres sur le lot 4 962 349 du cadastre du Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans, des devis et autres documents nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'oeuvre (exécutante) de ces travaux;

Attendu que la Municipalité demande au Service de génie municipal de la MRC d'assurer la surveillance de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement que la MRC:

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en

vertu de l'article 22 de la LQE pour des travaux de reprofilage de la décharge du lac Fortin sur une longueur approximative de 25 mètres;

- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans, les devis et autres documents inhérents à la demande de certificat d'autorisation ainsi que la surveillance des travaux;
- autorise la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 3 462\$ relatifs au certificat d'autorisation.

2020-11-177

**DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE COURS D'EAU
VEILLEUX / BRETON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-
LABRE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a déposé une demande afin que des travaux d'entretien soient réalisés sur un tronçon du cours d'eau Veilleux/Breton (environ 60 mètres) (résolution 124167-09-2020) sur le lot 5 676 628 du cadastre Québec ;

Attendu que ces travaux consistent à enlever des sédiments afin de rétablir l'écoulement normal des eaux et à stabiliser les rives;

Attendu que Mme Marie-Claude Boily, fonctionnaire municipale désignée pour la gestion des cours d'eau a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité a mandaté le Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et autres documents requis pour déposer un avis préalable d'entretien auprès du MELCC;

Attendu que la Municipalité a confié au même Service la surveillance des travaux;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux;

Attendu que la Municipalité réalisera elle-même les travaux;

Attendu que cette partie de cours d'eau a déjà fait l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en 2015, dossier 7450-12-01-02504-01 et que des plans et des profils sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement

- de déposer un avis préalable d'entretien auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur le lot 5 676 628, sur une longueur d'environ 60 mètres;
- de confier au Service de génie municipal de la MRC la réalisation des plans et autres documents requis pour déposer la demande auprès du MELCC;

- de confier au Service de génie municipal de la MRC la surveillance des travaux;
- d'autoriser la municipalité à réaliser les travaux d'entretien conformément à l'avis préalable émis par le MELCC.

2020-11-178

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT – COURS D'EAU JOHNNY-CARON –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution 124169-09- 2020) concernant des travaux d'aménagement, soit enlever les sédiments et stabiliser les rives, sur une longueur approximative de 60 mètres sur les lots 5 211 167 et 5 211 168 du cadastre du Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans, des devis et autres documents nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (exécutante) de ces travaux;

Attendu que la Municipalité demande au Service de génie municipal de la MRC d'assurer la surveillance de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur André Longchamps et résolu unanimement que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour des travaux d'aménagement et de stabilisation de rives du cours d'eau Johnny-Caron sur une longueur approximative de 60 mètres;
- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans, les devis et autres documents inhérents à la demande de certificat d'autorisation ainsi que la surveillance des travaux;
- autorise la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 3 462 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2020-11-179

**DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE COURS D'EAU JOHNNY-CARON –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a déposé une demande afin que des travaux d'entretien soient réalisés sur un tronçon du ruisseau Johnny-Caron (environ 25 mètres) (résolution 124169-09-2020) sur le lot 4 698 841 du cadastre Québec ;

Attendu que ces travaux consistent à enlever des sédiments afin de rétablir l'écoulement normal des eaux et à stabiliser les rives;

Attendu que madame Marie-Claude Boily, fonctionnaire municipale désignée pour la gestion des cours d'eau, a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité a mandaté le Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et autres documents requis pour déposer un avis préalable d'entretien auprès du MELCC;

Attendu que la Municipalité a confié au même Service la surveillance des travaux;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux;

Attendu que la Municipalité réalisera elle-même les travaux;

Attendu que cette partie de cours d'eau a déjà fait l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en 2015, dossier 7450-12-01-02506-01, et que des plans et des profils sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement :

- de déposer un avis préalable d'entretien auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur le lot 4 698 84, sur une longueur d'environ 25 mètres;
- de confier au Service de génie municipal de la MRC la réalisation des plans et autres documents requis pour déposer la demande auprès du MELCC;
- de confier au Service de génie municipal de la MRC la surveillance des travaux;
- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'entretien conformément à l'avis préalable émis par le MELCC.

2020-11-180

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS
À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION POUR
UNE SUPERFICIE DE 5,4 HECTARES SUR LES LOTS 5 058 417, 3 123
697 ET 4 790 121 DU CADASTRE QUÉBEC DÉPOSÉE PAR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

La demande a pour objectif d'agrandir le périmètre d'urbanisation pour permettre un développement résidentiel sur une superficie de 5,4 hectares : lot 5 058 417 (5,27 ha), lot 3 123 697 (91 m²), lot 4 790 121 (1 135 m²).

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA :

1° Le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classe 3 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations principalement en raison de la pierrosité et de la présence d'eau;

2° Les possibilités d'utilisation des lots 3 123 697 (91 m²) et 4 790 121 (1 135 m²) à des fins agricoles sont restreintes en raison de leurs très faibles superficies. Quant au lot 5 058 417, il est entièrement boisé et, selon le dossier d'évaluation foncière de la propriété, le potentiel sylvicole est présent;

3° L'agrandissement du périmètre d'urbanisation aura peu d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement sur certains des lots contigus à la superficie demandée puisqu'ils sont essentiellement boisés.

Cependant, le lot 4 790 121, localisé au nord-ouest et adjacent à la superficie demandée, semble en friche sur une superficie d'environ 10 hectares. De plus, une plantation occupe environ 5 hectares de ce lot.

4° L'agrandissement du périmètre d'urbanisation pourrait causer certaines contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement;

5° Il existe des espaces appropriés disponibles à l'intérieur du périmètre urbain pouvant accueillir de nouvelles résidences.

Selon la définition de la CPTAQ *d'espaces appropriés disponibles* et à partir du rôle d'évaluation foncière 2018-2020 et des photos aériennes de juin 2015, 25 terrains pourraient accueillir de nouvelles résidences;

6° Une seule exploitation agricole à proximité de la superficie visée pourrait être affectée par l'agrandissement recherché;

7° En raison de la superficie retenue, l'exclusion recherchée n'aura pas de répercussions négatives sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° N/A;

9° La MRC de Beauce-Sartigan n'a pas de preuve à soumettre démontrant que cette éventuelle exclusion aurait un effet sur le développement économique de la région. Cependant, il est réaliste de présumer que la construction de nouvelles résidences ne peut avoir que des retombées positives sur l'économie municipale;

10° N/A;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire. En effet, les orientations du schéma relatives à l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ont pour objectifs de :

- consolider les espaces urbains existants;
- maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;
- finaliser les développements résidentiels où les services sont présents;
- orienter la croissance urbaine en continuité avec le milieu bâti.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement :

- D'appuyer la demande d'exclusion déposée par la Municipalité de Saint-Philibert afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;
- De signifier à la Commission de protection du territoire agricole que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer la superficie exclue de la zone agricole permanente au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Philibert si ladite exclusion est accordée.

2020-11-181

**DÉMISSION DE MADAME NOÉMIE CARON – SECRÉTAIRE
AUXILIAIRE**

Attendu que madame Noémie Caron, secrétaire auxiliaire, a annoncé sa démission effective au 12 novembre 2020;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Noémie Caron;
- de remercier celle-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- de lui souhaiter bonne chance dans ses projets futurs.

La direction générale a entrepris les démarches dans le but de combler le poste.

2020-11-182

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE –
MADAME PASCALE DUPONT**

Attendu que la période d'essai de madame Pascale Dupont, agente de développement culturel, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par madame Dupont au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employée régulière de madame Pascale Dupont au poste d'agente de développement culturel, et ce, effectif au 3 novembre 2020.

2020-11-183

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE (POSTE
AUXILIAIRE) – MADAME NADIA TREMBLAY**

Attendu que la période d'essai de madame Nadia Tremblay, agente de développement (MADA), poste auxiliaire, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par madame Tremblay au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employée régulière (poste auxiliaire) de madame Nadia Tremblay au poste d'agente de développement (MADA), et ce, effectif au 26 novembre 2020.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels.

MOTION DE REMERCIEMENTS/ LIEUTENANT GILLES NOLET

Monsieur Alain Quirion propose une motion de remerciements adressée au Lieutenant Gilles Nolet pour son travail effectué à titre de responsable du

poste de police de Beauce-Sartigan, et ce, suite à l'annonce de son départ à la retraite.

MOISSON BEAUCE

Monsieur Claude Morin explique aux élus qu'il a été interpellé par les représentants de Moisson Beauce relativement à l'aide financière (prêt) accordée par la MRC dans le cadre de la crise sanitaire. Suite aux discussions, il est convenu que le positionnement du conseil demeure le même, à savoir, que le prêt soit remboursable à raison de 10 000\$/ année pendant 5 ans, sans intérêts.

VŒUX DES FÊTES

Les élus échangent entre eux des vœux pour la période des Fêtes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public ou des élus n'est adressée au président de l'assemblée.

2020-11-184

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 30.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général